

Motion « Possibilité de gestion locale des membres »

Actuellement, la gestion des membres et des cotisations est de la compétence du PPS, ce qui en pratique pose régulièrement des problèmes.

Pour y remédier, nous proposons de transférer cette compétence aux sections cantonales QUI LE SOUHAITENT (il doit toujours être possible aux sections qui le souhaitent de déléguer cette compétence au PPS).

Nous demandons au comité du PPS de faire une ou plusieurs propositions de modifications de statuts et des règlements dans ce sens. Soit lui-même soit en créant un groupe de travail ad-hoc, de proposer par exemple que l'AG-DI travaille sur des interfaces web et de la ou les présenter sous forme de motion/s lors de la prochaine assemblée générale.

Argumentaire

La proximité avec les membres est essentielle pour les sections : il est important que les comités régionaux aient des contacts réguliers avec leurs membres, la gestion d'un membre fait partie des tâches au cœur de la vie d'une association. Par exemple, il est actuellement difficile de savoir si un membre a payé sa cotisation et est en droit de voter à une assemblée générale d'une section régionale. Il est clairement utile que le PPS puisse continuer à proposer ce service aux sections qui le souhaitent, mais il est aussi important, en vertu des valeurs pirates et de la décentralisation que nous prônons, de donner le droit d'autogestion aux sections générales qui le souhaitent. Au final, c'est le travail des comités régionaux qui s'en trouve facilité, sans avoir besoin de demander au PPS pour chaque information concernant les membres ou les cotisations. Un problème observé avec la centralisation actuellement en cours est la mauvaise mise à jour des informations des membres (adresses emails, téléphones, adresses). Ces mises à jour seront plus effectives si ce sont les sections régionales qui s'en chargent.

Dépositaires de la motion

Laurent Belkacem, Jean-Marc Blanc, Fabien Georges, Benoît de Kalbermatten, Charly Pache, Sonia Zöllner, Christian Tanner.